

Réunion d'information parents de rentrée 21/09/2020

Déroulé de la réunion : 3 temps

- Présentation générale scolaire / périscolaire
- Présentation des fédérations de PE
- Questions / réponses

I

Présentation de l'équipe pédagogique :

17 classes (fermeture d'une classe en élémentaire pour cette rentrée) dont 12 en élémentaire et 5 en maternelle. Moyenne de 26,8 élèves / classe en maternelle comme en élémentaire. .

L'école : un lieu, des temps différents

- Temps scolaire
- Temps périscolaire

Dans ce cadre, et dans un souci **d'efficacité, de réactivité et donc de sécurité pour vos enfants, sont gérés séparément :**

- le **temps scolaire** (8h20-11h30 et 13h20-16h30)
- le **temps périscolaire** (7h45-8h20, 11h30-13h20, 16h30 à 18h30)

Scolaire :

Tout ce qui relève exclusivement du **scolaire est géré par M. VERHEE, le directeur de l'école et les enseignants**. Pour le contacter, vous disposez de trois supports :

- 1) Le **cahier de correspondance / liaison** ou le cahier de texte
- 2) Le mail de l'école : 0920757y@ac-versailles.fr
- 3) Le numéro de l'école : 01.47.50.89.24 (répondeur en cas d'absence ou d'indisponibilité)

Périscolaire :

Présentation de Dolorès (mail accessible via le blog de l'école sur le bandeau de gauche).

Sécurité :

Sanitaire mais aussi plan Vigipirate.

De ce fait = importance du respect des horaires (entrée / sortie).

A 8h30, tous les élèves doivent être rentrés dans l'école aux différents accès dédiés et les parents de PS doivent être sortis afin de pouvoir fermer les portes.

Parallèlement, une vérification de l'identité des personnes ainsi qu'un contrôle visuel des sacs pourra être demandé à l'entrée.

En cas de retard des parents, les enfants pourront être inscrits automatiquement au périscolaire au tarif maximum. Ils ne pourront alors être récupérés qu'après la fin de l'activité (TAP, étude...).

Absences :

Toute absence doit être immédiatement justifiée : Téléphone (01 47 50 89 24) ou par mail. Lors du retour de l'enfant en classe, vous devez justifier par écrit cette absence à l'enseignant.

- **Appeler le directeur = sécurité** de l'enfant assurée
Tous les élèves retardataires (maternelle comme élémentaire) sont accueillis au niveau de l'entrée de l'élementaire. Un registre des retards est tenu. En cas de retards répétés et après dialogue avec les parents, l'enfant n'intégrera sa classe qu'à l'issue de la récréation de 10h00.
- **Ecrit lors du retour de l'enfant = régularisation administrative** (justification de l'absence)

Retards :

- Les retards doivent être exceptionnels. Tous les élèves retardataires (maternelle comme élémentaire) sont accueillis au niveau de l'entrée de l'élementaire. Un registre des retards est tenu. En cas de retards répétés et après dialogue avec les parents, l'enfant n'intégrera sa classe qu'à l'issue de la récréation de 10h00.

Sorties :

- Rappel : **en élémentaire, les enfants sont sous votre entière responsabilité à partir de l'heure de sortie indiquée.**

Au niveau administratif :

Demande écrite :

- les certificats de scolarité.
- les autorisations exceptionnelles pour confier votre enfant à une tierce personne à la sortie des classes.
- Les autorisations permanentes visite au CMPP, orthophoniste, etc... seront mentionnées sur les fiches spéciales d'autorisation de sortie sur le temps scolaire et / ou périscolaire. Passer par le directeur.

Correspondance :

- Afin de faciliter la communication et éviter les impressions trop nombreuses, **une mailing-liste des parents d'élèves est constituée pour l'année**. Inscription en ligne sur le blog de l'école. Il reste encore 10% des parents qui ne sont pas inscrits.
- Les cahiers de correspondances devront être signés et rapportés rapidement.

Livrets scolaires :

- Des livrets d'évaluation vous seront remis 2 fois dans l'année. Un code d'accès Educonnect vous sera remis pour l'intégralité de la scolarité obligatoire vous permettant d'y accéder + archives. Pensez à le conserver pour ne pas le redemander chaque année.
 - En maternelle un carnet de suivi est aussi remis 2 fois / an.
- Les deux supports sont en version numérique.

Attestation d'assurance :

Elles conditionnent la participation des élèves aux sorties qui dépassent le temps strictement scolaire (exemple d'une journée sur la journée...) et permet de constituer le dossier en cas d'accident.

Très souvent l'assurance habitation couvre déjà vos enfants. Attention aux doublons.

Rythme scolaire des enfants :

Pour la plupart, les élèves sont inscrits à la cantine, ce qui fait une journée de 8 heures à l'école ; ceux restants à la garderie jusqu'à 18 h 30 vivent une journée de 10 heures à l'école.

Cette vie de groupe est facteur de fatigue d'où la nécessité de repos.

La coopération éducative des parents et enseignants est nécessaire.

Questions sanitaires :

• Protocole sanitaire :

Nouveau protocole allégé transmis cet après-midi aux écoles.

Est rappelé le **rôle essentiel des parents**. Remerciement à l'ensemble des familles pour avoir suivi scrupuleusement ce protocole malgré les contraintes que cela peut représenter avec comme conséquence de n'avoir eu aucun cas positif sur l'école. Nécessité de continuer à maintenir cette vigilance.

Plusieurs rappels essentiels :

- Si cas avec symptômes à l'école :

Isolement + récupéré par les parents pour consultation médecin.

- Retour à l'école possible si les parents attestent par écrit avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit.
- A défaut, le retour à l'école se fait après 7 jours (si absence de fièvre)

- Si cas confirmé à l'école :

Isolement.

Retour à l'école possible :

- après 7 jours pleins à partir de la date du début des symptômes avec absence de fièvre ;
- au 7^{ème} jour pour les cas asymptomatiques
Si fièvre au 7^{ème} jour, l'isolement se poursuit jusqu'à 48 heures après la disparition des symptômes
- Après 7 jours pleins à partir du prélèvement positif pour les cas asymptomatiques

Les contacts à risque à l'école primaire sont largement réduits :

- Si élève de moins de 11 ans testé positivement = autre enfant en contact n'est pas contact à risque
- Si adulte testé positivement avec masque = autre enfant en contact n'est pas contact à risque
- Par contre si 3 élèves d'une même classe sont positifs alors élèves et adultes de la classe sont considérés comme contact à risque.

Retour à l'école possible pour ces élèves contacts :

- Après un délai de 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé et sans symptômes évocateur (pas d'obligation de test).

• Maladie :

Nécessité d'informer l'école de la maladie de l'enfant.

1. Tout enfant fiévreux, malade ne sera pas admis à l'école, en effet nous ne disposons pas de garde malade ni d'infirmier, aucun médicament ne sera administré par les enseignants ou les animateurs (cf. PAI).
2. Pour les maladies contagieuses un temps d'éviction scolaire peut être imposé (liste arrêtée par le ministère).

• PAI :

Si votre enfant nécessite une prise en charge particulière liée à son état de santé (médicament d'urgence, régime alimentaire, etc.), vous pouvez demander à l'école d'établir un projet d'accueil Individualisé (PAI) qui sera rédigé en concertation entre le médecin de l'Education nationale, l'enseignant et vous-même.

Les activités avec intervenants :

- Piscine pour tous les cycles. GS au 2nd semestre (besoin de parents volontaires)
- EPS
- Musique

APC / soutien :

Votre enfant peut être confronté **ponctuellement ou régulièrement** confronté à des difficultés d'apprentissage. Face à cela les enseignants mettent en place différentes aides.

Les APC commenceront la semaine prochaine et se dérouleront le lundi et le jeudi.

Une autorisation de participer à ces heures de soutien sur l'année vous sera donnée cette semaine. A rendre complétée et signée.

Pour les élèves qui mangent à l'extérieur, possibilité de récupérer l'enfant à 12h05 s'il est pris en APC.

Stage de Remise A Niveau (SRAN) :

Evolution cette année avec des stages probablement proposés à tous les niveaux d'élémentaire (CP au CM2) et sur plus de périodes (Toussaint notamment).

Elèves ciblés : ceux qui, malgré l'aide personnalisée et l'accompagnement éducatif mis en place, continueraient à éprouver des difficultés d'apprentissage.

Si le fonctionnement est identique, ces stages s'étendront sur une semaine (5 jours) et ils proposeront 3 heures d'enseignement par jour en français et en mathématiques. Cet enseignement sera structuré autour de groupes de 5 à 6 élèves sous la conduite d'enseignants volontaires.

Les sorties scolaires

Nous disposons chaque année pour l'école d'un budget correspondant à un certain nombre de demi-journée de car. Toutes les sorties sont gratuites sur le temps scolaire sont gratuites.

Parents accompagnateurs

Pour nous assister lors des sorties, il faut 2 adultes par classe dont l'enseignant au minimum en élémentaire et 3 adultes dont l'enseignant au minimum en maternelle. Si ce taux d'encadrement n'est pas respecté, alors la sortie est annulée.

La coopérative scolaire

Elle est agréée sous contrôle des comptes par l'office : OCCE.

La coopérative scolaire est alimentée par vos dons (participation libre et non obligatoire) ce qui permet d'acheter des jeux, du matériel pédagogique et d'investir sur des projets pédagogiques.

Décision à venir de voir si on fait un appel immédiat ou un peu plus tard car il y a eu moins de projets dus au confinement l'année dernière effectuées. Pour faciliter la comptabilité et la traçabilité, le chèque doit être privilégié.

Les vêtements, sacs...

Nécessité de les marquer.

Le RASED :

C'est un **groupe-ressource** des écoles qui participe à l'intégration scolaire. Il intervient à la demande de l'équipe enseignante et/ou des parents. L'aide a lieu sur le temps scolaire et peut se faire en classe ou en dehors de la classe après information et rencontre des parents. Les parents peuvent joindre directement le R.A.S.E.D. Composition :

- **La psychologue scolaire (Mme FOUCAULT)** analyse les difficultés des enfants au moyen d'outils qui lui sont propres (entretiens, observations, tests psychométriques...) et élabore avec l'équipe éducative (parents, enseignants...) des aides adaptées.
- **Le maître G (Mme RUIZ)** apporte une aide à dominante ré éducative : Il s'occupe des enfants dont le comportement corporel, émotionnel ou relationnel gène les apprentissages.

Nous n'avons pas de maître E actuellement (apporte une aide à dominante pédagogique : il travaille avec des petits groupes d'élèves pour permettre à chaque enfant de dépasser ses difficultés d'apprentissage).

Enseignante référent

M. LEBEGUE. Fait le lien entre la MDPH et les écoles pour le suivi de scolarisation des élèves en situation de handicap.

Modalités de rencontre parents-enseignants

Les parents qui désirent rencontrer les enseignantes peuvent prendre rendez-vous auprès de d'eux par le biais du cahier de correspondance, afin de convenir d'un rendez-vous qui ne pourra pas avoir lieu le jour même de la demande, prévoir un petit délai.

Langues vivantes :

- Anglais :

Dispensé par les enseignants de l'école du CP au CM2. Initiation dès la maternelle.

- Bilingue en CM1-CM2 proposé :

Proposée au C3 avec obligation de poursuivre sur les deux années le choix fait en CM1.

Enseignement assuré par les enseignants sous la forme d'un décloisonnement organisé sur l'école entre les enseignants habilités en allemand et en anglais.

- Dispositif EMILE mis en place cette année.

E.L.C.O. (Enseignement des Langues et Cultures d'Origines) :

Possibilités pour cette année :

- Arabe (à La Ronce)

II)

Election parents d'élèves :

Les élections de parents d'élèves se dérouleront le vendredi 9 octobre 2020.

- Lien entre la famille et l'école, les administrations, les divers services de la vie scolaire.
- Les élus sont des bénévoles pour vous écouter et transmettre vos remarques, demandes, vous informez et chercher des solutions à vos problèmes de parents d'élèves.
- **Les deux parents peuvent voter**
- But : la participation des parents à la vie de l'école lors des réunions de conseil d'école
- Présentation de chaque fédération : FCPE, PEEP et PIVA

III)

Questions / réponses :